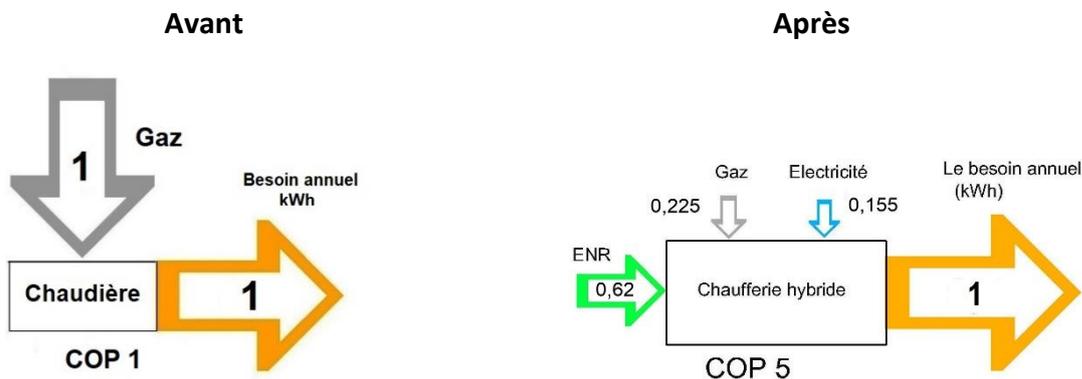


## 2 Echange avec l'eau COP = 5

Cette nouvelle chaîne énergétique de chaufferie hybride avec PAC eau eau en relève de chaudière à gaz présente toute garantie de fiabilité et de bon fonctionnement moyennant traitement par filtration ou décantation de l'eau pompée dans la nappe libre. L'attitude négative à son encontre dans le collectif basée sur un manque d'expérience commence à s'estomper en raison de réalisations individuelles couronnées de succès ! Elle devrait pour cette raison à se développer dans le collectif. Elle sera freinée par le manque de terrain en pleine terre dans nos cités.

### A En partant du gaz



*Avec les prix actuels de l'énergie à savoir*

Prix du kWh gaz 0,05 € Prix du kWh électrique 0,17 € (Voir factures 1<sup>er</sup> immeuble)

La dépense *avant* est de **0,05**

On prélève 0,62 dans l'eau. L'autre partie 0,38 est de l'énergie finale payante partagée entre le gaz et l'électricité

- Le gaz à 0,05 € le kWh soit une dépense en € de  $0,05 \times 0,225 = 0,01125$
- L'électricité à 0,17 € soit une dépense en € de  $0,17 \times 0,155 = 0,02635$

La dépense globale en € pour la copropriété après est de  $0,01125 + 0,02635 = \mathbf{0,0376}$

Les frais annuels en énergie sont réduits de 25%.

L'incitation est vraiment faible pour le Maître d'ouvrage

*Avec un même prix du kWh pour le gaz et l'électricité à savoir*

La dépense *avant* est de **0,11**

On prélève toujours 0,62 dans l'eau. L'autre partie 0,38 est de l'énergie finale payante partagée entre le gaz et l'électricité

- Le gaz à 0,11 € le kWh soit une dépense en € de  $0,11 \times 0,225 = 0,02475$
- L'électricité à 0,17 € soit une dépense en € de  $0,11 \times 0,155 = 0,01705$

La dépense globale en € pour la copropriété après est de  $0,02475 + 0,01705 = \mathbf{0,0418}$

Les frais annuels en énergie sont divisés par 2,63

L'incitation est là pour le Maître d'ouvrage